Canada
Regard sur le monde

NUMÉRO 26 • ÉTÉ 2005

L'ONU a 60 ans

Un tournant décisif

- *Énoncé de politique internationale du Canada* : une nouvelle orientation
- Une ambassade ouvre ses portes à Berlin

Affaires étrangères Canada
Foreign Affairs Canada
Canada

Au sujet de *Canada — Regard sur le monde*

Canada — Regard sur le monde donne un aperçu des questions de politique étrangère dans une perspective canadienne et traite des initiatives et contributions du gouvernement du Canada dans le domaine des affaires internationales. *Canada — Regard sur le monde* est un magazine trimestriel publié en français et en anglais par Affaires étrangères Canada.

Les opinions exprimées par les collaborateurs nommés dans la présente publication ne sont pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.

Mary Gooderham
Directrice de la rédaction

Pour nous joindre :

Canada — Regard sur le monde
Affaires étrangères Canada
125, promenade Sussex, BCS C-2
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Télécopieur : (613) 992-5791
Courriel : canada-magazine@international.gc.ca

Message aux abonnés :

Aidez-nous à tenir nos dossiers à jour. Si vous déménagez, recevez plus d'un exemplaire de *Canada — Regard sur le monde* ou souhaitez annuler votre abonnement, faites les corrections voulues en lettres moulées sur votre étiquette d'adresse (couverture arrière) et retournez-nous l'étiquette par la poste ou par télécopieur. N'oubliez pas d'indiquer votre numéro d'abonné à 8 chiffres.

Abonnement en ligne :

Le magazine *Canada — Regard sur le monde* est publié à www.international.gc.ca/canada-magazine, où il est aussi possible de s'abonner en direct pour le recevoir par courriel.

Abonnement par la poste :

Pour recevoir gratuitement des exemplaires de ce magazine ou d'autres publications d'AEC par la poste, adressez-vous au :
Service de renseignements (SXCI)
Affaires étrangères Canada
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Téléphone : 1 800 267-8376 (sans frais)
ou (613) 944-4000
Télécopieur : (613) 996-9709
Courriel : enqserv@international.gc.ca

Notre couverture

Montage effectué par Jeff Eustace.
Arrière-plan : L'Assemblée générale de l'ONU.
photo : PC
À droite : Le soldat Tim Brown est l'un des 450 Casques bleus canadiens déployés dans le cadre de l'opération *Eclipse*, en 2001, pour soutenir la mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.
photo : Cplc Danielle Bernier, caméra de combat des Forces canadiennes

ISSN 1491-4573
Postes Canada, convention nº 40064047

DANS CE NUMÉRO

photo : PC (David Bebee)

Dans le stationnement de l'école publique Ryerson de Cambridge, en Ontario, Jim Ferney, instituteur, veille à ce que les élèves et les enseignants prononcent bien le mot « paix » dans le cadre de la Journée des Nations Unies pour la paix, en septembre 2001.

Point de vue : L'humanité à l'épreuve 3

Article vedette : Pour une ONU moderne 5
Les Canadiens à l'ONU 6
Sortir des décombres de la guerre 9

Diplomatie : Une force au service des droits de la personne 10

Dépêches : L'empreinte canadienne 11

Culture : Une convention sur la diversité culturelle 12

Jeunesse : Vivre une existence multilatérale 13
Les spécialistes font la lumière sur l'ONU 14

Sécurité humaine : Les dividendes de la paix 15

L'Énoncé de politique internationale du Canada :
Fierté et influence : notre rôle dans le monde 16
La nouvelle diplomatie 17
Le défi du développement 17
La défense dans un monde imprévisible 17
Commerce international 17
Cinq grandes priorités 18

Nouvelle ambassade, nouveau message 19

L'HUMANITÉ À L'ÉPREUVE

photo : avec la permission de l'Université Wilfrid Laurier

▲ Selon l'ancien diplomate Paul Heinbecker, rien ne peut arrêter une idée parvenue à maturité.

Paul Heinbecker est membre distingué du Centre for International Governance Innovation et directeur du Laurier Centre for Global Relations, Governance and Policy, deux organismes dont le siège se situe à Waterloo, en Ontario. M. Heinbecker accède à ces fonctions après une longue carrière de diplomate et de haut fonctionnaire au cours de laquelle il a occupé le poste de conseiller principal du premier ministre Brian Mulroney pour les questions de politique étrangère. De 2000 à 2004, il a exercé les fonctions de représentant permanent du Canada auprès de l'ONU, où il a milité en faveur de la création de la Cour pénale internationale et d'un compromis sur la question de l'Iraq.

À l'heure où leur humanité est soumise à une épreuve décisive, les dirigeants mondiaux se retrouvent face à un constat d'échec. Depuis que le secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires des Nations Unies, Jan Egeland, s'est adressé à eux, en décembre 2003, déclarant que la situation au Darfour était en train de devenir l'une des crises humanitaires les plus graves qu'ait connues le monde, plusieurs dizaines de milliers de victimes innocentes ont perdu la vie. Toutefois, ces dirigeants pourront faire amende honorable cet automne lorsque le groupe de chefs d'État et de gouvernement le plus important depuis la création de l'ONU se réunira à New York pour se pencher sur la réforme de cette enceinte internationale.

À l'évidence, le dossier le plus urgent auquel ils devront s'attaquer ne concerne ni l'attribution des sièges permanents au Conseil de sécurité ni la nécessité de dégager un consensus sur le lien, potentiellement catastrophique, entre les armes de destruction massive et le terrorisme. Il s'agira plutôt de savoir si l'on sauvera du massacre les victimes innocentes des crises humanitaires actuelles au Darfour, au Congo, dans le Nord de l'Ouganda, y compris toutes les autres crises mal connues ou quasi oubliées ailleurs dans le monde. La question sera aussi de savoir qui se portera à leur secours. Il y va de la vie de millions de gens et de la réputation même des Nations Unies. Mais le résultat de ces efforts est loin d'être assuré.

La Charte des Nations Unies, rédigée à une autre époque et en d'autres circonstances, fait désormais partie du problème. Les auteurs du document, encore marqués par l'effroyable bilan de la Seconde Guerre mondiale, ont décidé que le meilleur moyen de protéger les générations futures contre le fléau de la guerre consistait à proscrire les actes d'agression et à créer un système de sécurité collectif où l'ingérence dans les affaires internes d'autrui serait frappée d'interdiction. Avec un peu d'aide de l'OTAN, et grâce à la dissuasion nucléaire, les Nations Unies sont parvenues à leurs fins. Toutefois, ces dernières années, malgré la diminution des conflits entre États, les conflits internes, comme celui survenu au Rwanda et celui en cours au Darfour, sont désormais au cœur des préoccupations. Mais, en dépit de cela, le consensus international sur la nécessité de déployer des efforts de protection au-delà de nos frontières tarde à se concrétiser.

photo : PC (Richard Drew)

▲ Du point de vue juridique, il est généralement admis que le Conseil de sécurité pris collectivement, par opposition à chaque membre pris séparément, « détient » à lui seul le droit de décider d'aller en guerre, et cela, pour toutes les situations qui débordent le cadre de la défense légitime effective ou préventive.

En 1999, après que l'ONU s'est abstenue d'intervenir au Kosovo, face à la menace d'un veto russe, le secrétaire général, Kofi Annan, s'est demandé quelle réponse apporter à des actes de brutalité aussi inhumains, si l'intervention à des fins humanitaires est considérée comme une violation inacceptable de la souveraineté des États. La Commission mise sur pied à l'initiative du ministre des Affaires étrangères de l'époque, Lloyd Axworthy, pour répondre à cette question, a proposé d'inverser les termes du raisonnement, afin que l'accent porte non plus sur le droit des États à intervenir, mais sur la nécessité de protéger des victimes innocentes, de façon à rendre le postulat plus attrayant, ne serait-ce que pour ceux ayant besoin de protection. C'est ainsi que la thèse de la *Responsabilité de*

photo : PC (Amr Nabil)

Femmes relocalisées dans un camp de réfugiés dans le Nord du Darfour : La vie de millions de gens est menacée, tout comme l'est la réputation de l'ONU.

protéger, mise en avant par la Commission, part du principe que, face à une brutalité qui heurte la conscience morale, notamment les pertes massives de vies humaines, et lorsque les gouvernements n'ont ni la capacité ni la volonté de protéger leurs populations, cette responsabilité incombe, du moins temporairement, à la communauté internationale.

Nous nous attendions, mais bien à tort, à ce que les membres des Nations Unies, et tout particulièrement les gouvernements africains, fassent bon accueil à ce principe novateur. Certes, certains des gouvernements africains réticents à cette idée s'inquiétaient, d'abord et avant tout, de leur avenir au pouvoir. Mais, même les plus responsables d'entre eux, y compris les pays membres de l'Union africaine, avaient du mal à accepter l'idée d'une intervention humanitaire par des pays non africains. Le legs dévastateur de la colonisation européenne et de la traite des esclaves est beaucoup trop difficile à effacer des mémoires. Toutefois, malgré les difficultés que pose un passé colonial souvent sanglant, les Européens sont, à tout le moins, ouverts à l'idée de protéger autrui. Pour leur part, les pays d'Amérique latine jettent un regard désapprobateur sur ce projet, et cela, en raison de relations souvent conflictuelles avec les États-Unis au cours des deux derniers siècles. Les pays asiatiques, quant à eux, et bien paradoxalement, sont presque tous acquis à la doctrine européenne en vigueur au XVII^e^ siècle, selon laquelle la souveraineté est une prérogative absolue de l'État. De leur côté, les Américains se méfient d'un concept qui, d'entrée de jeu, pourrait limiter leur capacité à agir, tout en renforçant l'obligation morale d'intervenir dans des conflits sur lesquels ils préfèrent fermer les yeux. Enfin, pour les pays arabes et certains autres à majorité musulmane, cela a des relents de croisade et n'est pas sans rappeler la question palestinienne.

Il demeure donc difficile d'obtenir un soutien à la *responsabilité de protéger* aux Nations Unies. Les ambassadeurs d'États membres moins puissants que les autres craignent que ce concept n'ouvre la voie à un nombre exagéré d'interventions, alors que d'autres, pour la plupart des États membres désabusés, craignent au contraire que leur nombre ne suffise pas. Un ambassadeur européen a reconnu, à titre confidentiel, que dans l'éventualité d'un autre génocide comme celui du Rwanda, ailleurs dans le monde, son gouvernement s'abstiendrait encore une fois d'agir. Les États-Unis, qui ont pourtant déclaré que la situation au Darfour constituait un génocide, ont mis des semaines à surmonter les obstacles idéologiques suscités par la décision de déférer la situation à la Cour pénale internationale. À l'Assemblée générale, des trouble-fêtes, comme Cuba, le Pakistan, le Soudan et la Libye, ont milité contre l'étude même de cette idée et, *a fortiori*, contre les mesures visant à la concrétiser.

La guerre en Iraq a compliqué considérablement la promotion de la *responsabilité de protéger*, et cela, même si cette intervention ne répondait pas aux principes inhérents à cette nouvelle norme. Comme l'a fait observer Human Rights Watch, rien ne prouvait que le gouvernement iraquien se livrait à un massacre à grande échelle, ou qu'il se préparait à le faire, et aucun argument sérieux n'avait jamais été présenté en ce sens. (La situation en 1988, lorsque Saddam Hussein a gazé les populations kurdes, et celle en 1991, lorsqu'il a réprimé la communauté chiite, y répondaient certes. Toutefois, la décennie qui s'était écoulée depuis démentait l'urgence d'agir.) Il était également impossible d'invoquer l'existence d'un *motif légitime* pour justifier cette invasion. En effet, on faisait valoir l'existence présumée de programmes iraquiens de développement d'armes de destruction massive et d'une coopération entre l'Iraq et al-Qaïda, allégations qu'il a été impossible de prouver jusqu'ici. Cette intervention ne répondait pas non plus à la notion de *dernier recours*, puisque les Nations Unies étaient encore présentes sur le terrain, des inspections d'armes se poursuivaient et des sanctions étaient toujours en vigueur. Elle ne concordait pas non plus avec le principe de l'*autorité légitime*. Du point de vue juridique, il est généralement admis que le Conseil de sécurité, pris collectivement, par opposition à chaque membre pris séparément, « détient » à lui seul le droit de décider d'aller en guerre, et cela, pour toutes les situations qui débordent le cadre de la défense légitime effective ou préventive. Or, la guerre en Iraq ne recueillait même pas l'adhésion d'une simple majorité au Conseil de sécurité, contrairement au Kosovo, où seule la menace d'un veto avait fait obstacle à l'intervention. Je crois que la décision d'aller en guerre aurait répondu au principe de la *proportionnalité*, bien que le bilan des morts en Iraq se soit alourdi de façon spectaculaire depuis l'invasion. Une fois que leurs arguments initiaux eurent été battus en brèche, les États-Unis et le Royaume-Uni ont présenté la guerre comme une intervention militaire à des fins humanitaires, confirmant en cela les pires craintes des pays du tiers monde. Cela a aussi eu pour conséquence bien réelle de reléguer au rang de « dommages collatéraux » la situation des habitants du Darfour.

La bonne nouvelle, c'est que rien ne peut arrêter une idée parvenue à maturité. Le groupe de personnalités de haut niveau créé à l'instigation de Kofi Annan et chargé de formuler des recommandations en vue de la réforme des Nations Unies a adhéré à la *responsabilité de protéger*, considérée comme une nouvelle norme de conduite pour la communauté internationale. Le secrétaire général, lui-même, y souscrit. Les dirigeants mondiaux doivent maintenant voir plus loin que l'assouvissement des instincts belliqueux de leurs ambassadeurs. Il est bien dit, dans la Charte des Nations Unies, « Nous, peuples des Nations Unies… », et non pas « Nous, représentants permanents des Nations Unies… », ni « Nous, présidents… », ni « Nous, premiers ministres… ». Les dirigeants sont investis d'une mission sacrée, pour le bénéfice de leurs populations. Or, pour s'en acquitter, il est grandement temps pour eux de veiller à protéger les innocents.

POUR UNE ONU MODERNE

À l'heure où l'Organisation des Nations Unies s'apprête à célébrer son 60e anniversaire, les Canadiens sont bien placés pour veiller à ce que celle-ci continue à assurer efficacement la sécurité collective dans un monde en mutation.

photo : PC

Le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan s'adresse à l'Assemblée générale.

De l'avis général, au printemps de 1945, San Francisco était un endroit dynamique. Lester B. Pearson a dit de cette ville qu'elle était « agréable et hospitalière ». Pour sa part, Charles Ritchie la trouvait « animée comme un cirque », ajoutant même ceci : « Aucun autre endroit au monde ne présente un contraste aussi frappant avec les villes meurtries et les populations exténuées d'Europe. » Ces deux diplomates venaient d'arriver dans cette métropole accueillante en qualité de membres de la délégation canadienne, lors de la Conférence de San Francisco, au lendemain de la guerre. C'est là que, pendant 8 semaines, 50 pays allaient accoucher d'une version définitive de la Charte des Nations Unies.

De nos jours, tous s'accordent pour dire que la Charte, signée le 26 juin 1945, représente une réalisation extraordinaire. Ce qu'on oublie, ce sont les querelles et la frustration provoquées par sa rédaction. À l'époque, comme maintenant d'ailleurs, on doutait que le discours policé des diplomates puisse contribuer à rendre le monde plus sûr. Certains craignaient même que l'Organisation ne fasse pas long feu, à l'instar de la Société des Nations, qui l'avait précédée.

Dans son journal, dont la lecture se révèle fort instructive, M. Ritchie décrit ainsi les assemblées tenues à San Francisco : « On y voit des hommes à l'esprit vif assis, immobiles, pendant des heures, à écouter des explications interminables qu'une ou deux phrases auraient suffi à résumer. » Escott Reid, autre membre de la délégation canadienne, se souvient, quant à lui, des collègues moroses qui, lors des discussions, « déploraient les erreurs commises au cours de la Conférence et les lacunes de la Charte ». Même Pearson en convient : « l'issue de la Conférence n'augurait rien de bon. »

Mais, contre toute attente, celle-ci a connu un dénouement heureux. Non seulement le document a été adopté, mais la contribution des négociateurs canadiens a été saluée. « Dans les moments cruciaux, les Canadiens ont défendu plus énergiquement et plus efficacement que tous les autres le principe de la sécurité collective », pouvait-on lire dans le *New York Times.*

Il est bon de rappeler à la mémoire le pessimisme et l'espoir qui ont concouru à la création des Nations Unies en 1945, car cette institution se heurte aujourd'hui à un mélange similaire de cynisme et d'optimisme. Pour marquer son 60e anniversaire — et le 5e anniversaire de la Déclaration du Millénaire, en faveur de la réduction de la pauvreté — les dirigeants de la planète se réuniront à New York en septembre, afin d'examiner un ensemble de réformes proposé par le secrétaire général, Kofi Annan.

Défendre avec force le principe de la sécurité collective : Lester B. Pearson lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, à San Francisco, en 1945.

photo : Archives nationales du Canada, C018532

Les Canadiens à l'ONU

Il y a eu, et il y a toujours, de nombreux Canadiens occupant des postes clés à l'ONU. Voici quelques exemples :

Louise Arbour : nommée haute commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies en 2004.

Lloyd Axworthy : nommé envoyé spécial du secrétaire général pour l'Éthiopie et l'Érythrée en 2004.

Général Maurice Baril : ancien conseiller militaire principal du secrétaire général de l'ONU.

Général E. L. Burns : a assemblé et dirigé la Force d'urgence de l'ONU pendant la crise du canal de Suez en 1956.

Margaret Catley-Carlson : directrice générale adjointe des opérations à l'UNICEF, de 1981 à 1983.

Joe Clark : a agi à titre de représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour Chypre.

Général Roméo Dallaire : a dirigé la malheureuse opération de maintien de la paix de l'ONU au Rwanda en 1994.

Elizabeth Dowdeswell : directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement en 1992.

William Epstein : a été secrétaire de la Commission de désarmement des Nations Unies et directeur du Département des affaires de désarmement.

Louise Fréchette : nommée première vice-secrétaire générale des Nations Unies en 1988.

John Humphrey : a organisé la Division des droits de l'homme au Secrétariat de l'ONU et rédigé la première ébauche de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Stephen Lewis : nommé en 2001 envoyé spécial du secrétaire général pour le VIH/sida en Afrique.

Thérèse Paquet-Sévigny : sous-secrétaire générale du Département de l'information de l'ONU en 1987; titulaire de la chaire de l'UNESCO.

Lester B. Pearson : a représenté le Canada à la Conférence de San Francisco en 1945 et élaboré le concept du maintien de la paix, pour lequel il a remporté le prix Nobel de la paix.

Maurice Strong : a été secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, premier directeur exécutif du PNUE, coordonnateur de l'Office des Nations Unies pour les opérations d'urgence en Afrique, secrétaire général de la CNUCED et président du Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992.

Louise Arbour, ancienne juge de la Cour suprême du Canada, a été nommée haute commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en 2004.

photo : PC (Martial Trezzini)

Le saviez-vous? **Cinquante-neuf missions de paix des Nations Unies ont été déployées dans des régions en conflit et 175 différends internationaux ont été réglés pacifiquement par les bureaux des Nations Unies.**

Comme en 1945, les Canadiens veilleront à ce que l'ONU continue de défendre avec force ses idéaux dans un monde en mutation. Selon le premier ministre Paul Martin, « les Nations Unies se trouvent à un tournant, et jamais pareille occasion ne nous a été donnée d'améliorer une institution essentielle à notre sécurité et à notre prospérité collectives ».

De la nécessité d'une réforme

Pourquoi l'ONU joue-t-elle un rôle aussi essentiel, et pourquoi le 60e anniversaire est-il un bon moment pour l'améliorer? Premièrement, son caractère universel ne fait aucun doute. L'ONU, d'abord formée des 50 pays fondateurs, compte désormais 191 membres, de sorte qu'il s'agit de la seule organisation internationale à laquelle appartiennent presque tous les pays. Outre la sécurité, au sens traditionnel du terme, elle concentre désormais son attention sur un large éventail de préoccupations, telles que l'environnement, le développement, le bien-être de l'enfant et la situation des femmes. Parmi ses nombreuses institutions spécialisées, il convient de citer l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Deuxièmement, qu'on le veuille ou non, cette instance a connu ce que les experts conviennent d'appeler une « crise de crédibilité » en 2003, lorsque le Conseil de sécurité n'a pu s'entendre sur la nécessité de recourir à la force en Iraq, pour chasser Saddam Hussein du pouvoir. « Partout dans le monde, les gens se sont mis à douter de la capacité de l'ONU à prévenir les guerres », d'affirmer David Malone, sous-ministre adjoint des Affaires internationales à Affaires étrangères Canada.

Cela a également eu pour effet d'affaiblir l'autorité du secrétaire général, qui a été incapable de dégager un compromis. Ces questions, conjuguées à l'enquête sur le programme « pétrole contre nourriture » et aux graves sévices sexuels dont se sont rendus coupables des Casques bleus et des responsables de l'ONU, ont laissé des cicatrices. La vice-secrétaire générale des Nations Unies, la Canadienne Louise Fréchette estime que cela constitue peut-être « un retour à la case départ », c'est-à-dire à la situation qui prévalait il y a huit ans, lors des derniers grands changements intervenus à l'ONU. « Aujourd'hui, la nécessité d'une réforme s'impose plus que jamais, déclare-t-elle. »

C'est pourquoi les mesures soumises à débat au cours de la prochaine réunion au sommet revêtent une si grande importance. M. Annan, qui les résume dans son rapport intitulé *Dans une liberté plus grande,* insiste sur un principe fondamental : le développement, la sécurité et les droits de la personne forment un tout indivisible. « Le développement est impossible sans sécurité, la sécurité ne saurait prévaloir sans développement, et ni l'un ni l'autre ne sont possibles sans le respect des droits de la personne, d'expliquer Mme Fréchette. »

Sur la base de ce constat, le secrétaire général propose plusieurs changements : la création d'une commission des

photo : PC (Elaine Thompson)

Le Canada donne son appui : Le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan fait son arrivée à l'aéroport de Calgary pour le sommet du G8 de 2002.

Nations Unies chargée de la consolidation de la paix pour aider les États au sortir d'une guerre; la création d'un conseil des droits de la personne, davantage comptable de ses actes, au fonctionnement simplifié et plus puissant que la Commission des droits de l'homme, gravement discréditée, et qu'il serait appelé à remplacer; le renforcement des mesures de non-prolifération nucléaire; une convention de large portée contre le terrorisme, aux termes de laquelle tous les pays s'entendent enfin sur la définition à donner à ce crime; une augmentation de l'aide au développement consentie par les pays prospères, pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, c'est-à-dire le plan d'action ambitieux adopté en 2000 par l'ONU pour éradiquer la pauvreté. Pour conclure, M. Annan préconise l'élargissement et la réforme, trop longtemps reportés, du Conseil de sécurité.

Le Canada souscrit à la plupart de ces recommandations, à telle enseigne que, lorsqu'elles ont été présentées en conférence de presse à New York, un journaliste étranger a lancé cette pointe : « Ont-ils (en parlant des Canadiens) inventé l'État idéal aux yeux des Nations Unies? » De l'avis même du représentant permanent du Canada auprès de l'ONU, l'ambassadeur Allan Rock, de nombreuses idées exprimées par M. Annan sont conformes aux orientations canadiennes. « Nous constatons une communauté de vues sur des questions d'une importance fondamentale pour nous. »

La lutte contre la prolifération nucléaire en est un exemple. Selon M. Malone, « la prolifération constitue la plus grande menace pour la sécurité à l'heure actuelle ». Le Canada est également préoccupé par la propagation des maladies à l'échelle de la planète et, à ce titre, souhaite renforcer le réseau d'alerte et les mécanismes d'action de l'OMS. Dans le même temps, il est déterminé à contribuer à la stabilisation et à la reconstruction à long terme de pays comme Haïti et l'Afghanistan. « Pour nous, la consolidation de la paix n'est pas un simple exercice théorique, d'ajouter M. Malone. »

Le saviez-vous? **Le monde compte 11 millions de réfugiés. On estime par ailleurs à quelque 25 millions le nombre des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dont le tiers ne peuvent bénéficier de l'aide apportée par les agences des Nations Unies.**

La *responsabilité de protéger*

Dans son rapport, M. Annan insiste sur la *responsabilité de protéger*, concept qui allie l'humanitarisme à la sécurité au sens strict, ce dont les Canadiens ont tout lieu de se réjouir. Cette idée s'inspire en effet d'un rapport présenté en 2001 par la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, créée à l'instigation du Canada. Dans ce dernier document, il est question de la *responsabilité d'empêcher* que des menaces, potentiellement catastrophiques, se concrétisent, de la *responsabilité d'agir*, si des populations sont menacées par un tel danger, et de la *responsabilité de reconstruire*, après une crise majeure.

Même si la *responsabilité de protéger* autorise l'intervention militaire, il est également clair que la force ne devrait être utilisée que dans les situations où un État n'a ni la capacité ni la volonté de protéger ses citoyens — et que toute action doit être bien dosée, afin de n'infliger que les dommages absolument nécessaires pour empêcher des pertes encore plus graves. « On ne peut invoquer la souveraineté de l'État pour tirer un voile sur des atrocités de masse, le nettoyage ethnique et des génocides, affirme quant à lui M. Rock. » Celui-ci estime que, malgré la controverse qu'il suscite, ce concept recueille de plus en plus l'adhésion de la communauté internationale. La directrice générale de l'Association canadienne pour les Nations Unies (ACNU), Kate White, est du même avis : « C'est une idée qui commence à faire son chemin. Le Canada marque des progrès en ce qui concerne des questions d'une importance cruciale, y compris la *responsabilité de protéger*. »

Toutefois, cet engouement pour la *responsabilité de protéger* n'est pas partagé par tous les pays, met en garde Jocelyn Coulon, qui couvre les questions de politique étrangère pour le quotidien *La Presse* et auteur des *Casques bleus*. « Si un certain nombre de pays occidentaux adhèrent à ce concept, on ne peut en dire autant des pays en développement, qui éprouvent beaucoup de méfiance. » Jeffrey Pearson, ancien haut diplomate et président de l'ACNU, et fils de Lester B. Pearson, estime que cette méfiance obéit à des raisons évidentes : « Ce sont les pays en développement, et non les pays riches, qui subiront les conséquences des interventions armées. À l'inverse, nous savons que personne ne s'ingérera dans les affaires de nos pays. » Qu'à cela ne tienne, M. Rock précise que des pays comme l'Afrique du Sud, la Tanzanie et le Mexique se sont montrés favorables à l'idée. « Certes, il reste à surmonter certaines difficultés, poursuit-il. Mais nous ne ménageons aucun effort pour tenter d'en expliquer le principe. »

Le maintien de la paix à notre époque

L'ambassadeur Rock manifeste un intérêt sincère pour l'ONU. Son père, James Thomas Rock, militaire de carrière, a servi pendant 12 mois au sein de la première force de maintien de la paix des Nations Unies, déployée à Suez à la fin des années 1950, à l'instigation de Lester B. Pearson. Cette mission a d'ailleurs valu à ce dernier le prix Nobel de la paix. « Je me souviendrai toujours des lettres en provenance de Port-Saïd,

photo : PC (Tom Hanson)

Des Casques bleus canadiens montent à bord d'un avion à destination du Canada, à Split, en Croatie, en 1995, à l'expiration du mandat des Nations Unies dans la région.

de Haïfa et des zones touchées en Israël et en Égypte, se souvient M. Rock. Ces événements sont intervenus alors que j'étais encore très jeune, et les Nations Unies m'ont alors laissé une impression marquante ainsi qu'une image très positive du rôle du Canada dans le maintien de la paix. »

***Le saviez-vous?* Le Canada compte sept missions diplomatiques accréditées auprès des Nations Unies et de ses agences.**

En principe, le Canada continue d'apporter un soutien sans faille aux activités de maintien de la paix de l'ONU. Toutefois, alors que plus de 70 000 Casques bleus sont déployés à l'heure actuelle dans le monde, seulement 327 d'entre eux, qu'il s'agisse de soldats, de policiers ou d'observateurs militaires, sont Canadiens, de sorte que notre pays se classe au 32e rang des fournisseurs de troupes. Pour autant, cela ne signifie nullement que le Canada ait renoncé au maintien de la paix : en date d'avril 2005, 949 Canadiens étaient affectés à la mission de l'OTAN en Afghanistan et 1 200 autres à des opérations ailleurs dans le monde. Les missions déployées sous l'égide des Nations Unies sont seulement moins prioritaires qu'elles ne l'étaient.

Cela vient en partie de ce que, depuis le milieu des années 1990, les pays occidentaux concentrent leurs efforts sur les zones géographiques où leurs intérêts nationaux sont directement touchés, comme la Bosnie et le Kosovo. Selon M. Coulon, il est tout naturel que le Canada s'intéresse aux activités de maintien de la paix de l'OTAN, étant donné que les Européens et les Américains sont ses alliés, sans compter que notre pays a un siège (et voix au chapitre) au sein de cette instance. Dans le même temps, d'autres pays ont commencé à contribuer davantage aux missions onusiennes. C'est ainsi que, par exemple, l'Inde, le Pakistan et le Bangladesh affectent parfois jusqu'à 2 000 soldats à une seule force de maintien de la paix. Or, en raison de la réduction de ses effectifs militaires, le Canada ne peut se permettre d'apporter une telle contribution.

Toutefois, dans certaines situations, la contribution du Canada aux opérations de paix onusiennes demeure importante, notamment lorsqu'un déploiement rapide et de courte durée est nécessaire, de préciser Errol Mendes, professeur de droit commercial international à l'Université d'Ottawa. « Notre pays joue le rôle de "leader moral", mais cette responsabilité doit s'assortir d'une contribution en ressources, poursuit-il. » La contribution canadienne est également utile dans des domaines spécialisés. Le Canada compte en effet certains des meilleurs spécialistes mondiaux dans le secteur des communications militaires et il sait comment combiner des compétences strictement militaires avec des capacités humanitaires ou de consolidation de la paix. Par suite de l'engagement du gouvernement du Canada à accroître les ressources des Forces canadiennes, il est possible que notre pays renforce sa contribution aux efforts de paix déployés sous l'égide de l'ONU.

La lutte contre la pauvreté et le fonctionnement de l'ONU

M. Annan a une idée précise de ce que devrait être la contribution des pays prospères. Cinq ans après l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement, qui visent à réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à 2015, il exhorte les pays riches à consacrer 0,7 p. 100 de leur revenu national brut à l'aide étrangère.

Certains pays ont répondu à cet appel. Dans l'*Énoncé de politique internationale* publié récemment (voir page 16), le Canada n'annonce aucun calendrier ferme en ce sens. Toutefois, il est prévu d'accroître et de restructurer l'aide étrangère de façon à ce que, d'ici à 2010, l'aide bilatérale se concentre sur 25 pays, selon des critères d'admissibilité stricts. L'Énoncé fait ressortir le lien entre l'acuité de la pauvreté et l'incapacité des États à gouverner de même qu'entre ces États et la sécurité internationale, et il conclut que l'aide et la sécurité internationales concourent au même but.

Dans le même élan, M. Annan insiste sur l'importance d'engager des réformes institutionnelles pour rendre l'ONU à la fois plus transparente, plus représentative et davantage comptable de ses actes, objectifs auxquels souscrit le Canada. Rappelons à cet égard que le secrétaire général a présenté deux formules pour la réforme du Conseil de sécurité. Or, le Canada privilégie la deuxième, qui suppose la création de huit nouveaux sièges avec mandat renouvelable de quatre ans et d'un nouveau siège avec mandat de deux ans non renouvelable. En tout état de cause, selon M. Malone, il faut éviter de concentrer toute son attention sur le Conseil de sécurité, de façon à ne pas négliger les discussions sur d'autres propositions importantes visant à consolider les droits de la personne, le développement et la sécurité. « À l'heure actuelle, à l'ONU, on fait grand cas de la réforme du Conseil de sécurité, mais la position de la plupart des pays est dictée, pour une bonne part, par leurs intérêts nationaux. »

Entre-temps, le Canada a pris l'initiative d'une autre réforme institutionnelle novatrice, nommément le L20, groupe de dirigeants de 20 grands pays du Nord et du Sud qui, selon les vœux mêmes de M. Martin, « travailleront de concert avec l'ONU et d'autres enceintes internationales importantes ». Les pays membres du groupe représenteraient les deux tiers de la population mondiale, y compris 90 p. 100 de l'activité économique et 75 p. 100 du commerce à l'échelle de la planète.

***Le saviez-vous?* Le Canada est le septième bailleur de fonds quant au budget ordinaire des Nations Unies. Il fait également partie des quelques pays à s'acquitter de leur quote-part à temps, en entier et sans condition.**

Pour M. Malone, le L20 s'inspire du succès remporté par le G8. Plus précisément, il consiste à créer une instance séparée, pour permettre à d'importants pays en développement de se pencher, eux aussi, sur des enjeux planétaires communs dans

des domaines comme la santé, le terrorisme et les migrations, et cela, au lieu de faire concurrence à l'ONU. Toutefois, ce projet suscite la controverse. Par exemple, pour Mme White, de l'ACNU, on risque de se retrouver dans une situation où « une équipe formée des premiers de classe choisirait elle-même les autres élèves invités à se joindre à elle. Il convient d'être très prudent, admet-elle. »

Le saviez-vous? **Le Canada a siégé au Conseil de sécurité des Nations Unies à six reprises. Son dernier mandat remonte à 1999-2000.**

Qu'à cela ne tienne, l'heure est à la créativité en ce qui concerne le système mondial, comme cela était le cas, dans une large mesure, il y a 60 ans. « Le multilatéralisme n'est pas qu'une simple vue de l'esprit, pleine de naïveté, déclare quant à elle la Canadienne Jennifer Welsh, professeure à l'Université d'Oxford, dont l'ouvrage intitulé *At Home in the World* porte sur l'avenir de la politique étrangère canadienne. « Quiconque est de cet avis devrait examiner la genèse des Nations Unies. Après six années de carnage, ses artisans étaient animés non pas par une vision idéale du monde, conforme à leurs désirs, mais plutôt par la conscience de la réalité, c'est-à-dire le monde tel qu'ils le connaissaient. »

En effet, en quittant San Francisco en 1945, malgré les frustrations suscitées par la rédaction de la Charte, les Canadiens croyaient fermement que la nouvelle enceinte internationale améliorerait le sort de l'humanité. Lorsque le document a finalement été signé, M. Reid a écrit que, pour que les efforts de l'ONU soient couronnés de succès, « nous devons être prêts à expérimenter et à courir de grands risques pour réaliser de grands objectifs ».

« D'abord et avant tout, nous devons nous rappeler que tous les hommes sont frères, a-t-il écrit. Et que du respect de la dignité, de la liberté et de l'inviolabilité des droits des hommes, des femmes et des enfants du monde entier dépend le bien-être des populations, la sécurité des États et la paix dans le monde. »

Pour de plus amples renseignements, consulter le site Web d'Affaires étrangères Canada sur l'ONU (www.international.gc.ca/canada_un) et celui de la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies (www.un.int/canada). Pour consulter le document intitulé *La responsabilité de protéger*, se rendre à l'adresse suivante : www.iciss.ca/pdf/Commission-Report.pdf. Pour en savoir davantage sur le Projet du Millénaire de l'ONU, consulter l'adresse www.unmillenniumproject.org. Enfin, pour lire les rapports du secrétaire général, celui du groupe de personnalités de haut niveau et d'autres documents sur la réforme de l'ONU, se rendre à l'adresse suivante : www.un.org.

Sortir des décombres de la guerre

Alors qu'au printemps 1945 les soldats, les marins et les aviateurs canadiens participaient encore aux dernières opérations de la Seconde Guerre mondiale avec les forces alliées, des diplomates réunis à San Francisco lors d'une conférence historique rédigeaient la Charte des Nations Unies.

L'ambassadeur du Canada à Washington et principal représentant du pays à cette conférence était Lester B. Pearson, qui allait devenir président de l'Assemblée générale de l'ONU, puis 14e premier ministre du Canada. Pour Pearson, qui non seulement avait fait la Première Guerre mondiale, mais avait encore essuyé le blitz nazi à Londres au cours du conflit qui s'achevait, l'ONU représentait « le plus grand espoir de paix durable » dans le monde.

« Seul premier ministre du Canada à avoir participé à un conflit comme combattant, il était très conscient de ce que signifiait vraiment la fin de la guerre », fait observer Andrew Caddell, conseiller principal en politiques pour les affaires de l'ONU à Affaires étrangères Canada.

Tous les anciens combattants canadiens qui revenaient des champs de bataille de l'Europe et du Pacifique souscrivaient aux buts du nouvel organisme international, et beaucoup d'entre eux allaient risquer leur vie lorsque l'ONU s'opposerait à l'agression nord-coréenne cinq ans plus tard.

« Ils avaient été marqués par leurs expériences », précise M. Caddell, dont le père Philip Caddell avait servi en Grande-Bretagne, puis dans la campagne d'Italie au cours de la Seconde Guerre mondiale. « Tous ceux et celles qui ont servi à l'étranger étaient fermement déterminés à bâtir un monde meilleur et, pour beaucoup d'entre eux, l'ONU incarnait cette détermination. »

Le colonel à la retraite Paul Mayer, vétéran de la Seconde Guerre mondiale, qui a commandé des troupes de maintien de la paix de l'ONU lors du sauvetage des missionnaires durant la rébellion au Congo et qui a été observateur spécial après la révolution en République dominicaine, se rappelle que les anciens combattants canadiens s'estimaient honorés d'être engagés dans les forces de l'ONU.

« On nous a employés, et bien employés », fait observer le colonel Mayer, qui habite Ottawa. « Les combats font toujours des victimes. »

Le colonel à la retraite John Gardam, d'Ottawa, auteur de *Korea Volunteer*, affirme que lorsqu'on a eu besoin d'un grand nombre de soldats pour la première tâche de l'ONU en Corée, ce sont des vétérans de la Seconde Guerre mondiale qui ont constitué le squelette de toutes les unités engagées dans le conflit.

Les anciens combattants canadiens, à commencer par Pearson lui-même, rappelle le colonel à la retraite Donald Ethell, de Calgary, ont apporté à la création de l'ONU un point de vue partagé par peu de leurs compatriotes : l'expérience personnelle des ravages causés par un conflit.

« Quiconque a connu la guerre ne peut qu'appuyer vigoureusement une organisation comme les Nations Unies », conclut cet ex-président d'une association de vétérans canadiens des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Taillés pour l'ONU : Le colonel Paul Mayer (à gauche), vétéran de la Seconde Guerre mondiale et ex-soldat de la paix, se porte au secours de missionnaires avec son collègue, le sergent Leo Lessard, au Congo, en 1964.

photo : avec la permission du colonel Paul Mayer

UNE FORCE AU SERVICE DES DROITS DE LA PERSONNE

photo : Michael Kovrig

L'ambassadeur Gilbert Laurin : La définition de normes en matière de droits de la personne, qui est un rôle clé de l'ONU, est un processus laborieux mais efficace.

Gilbert Laurin apporte à la mission du Canada auprès des Nations Unies une vision du monde acquise dans les Prairies de son enfance.

Enfant, à St. Boniface, au Manitoba, Gilbert Laurin aimait les cartes géographiques. Il aimait à enfoncer la pointe de son compas sur sa ville, située presque exactement au centre du Canada, et à dessiner des arcs de cercle de plus en plus grands, jusqu'à atteindre les océans Atlantique et Pacifique. Dès son jeune âge, il était déterminé à parcourir le monde.

De Marseille à Rome en passant par Paris et Damas, puis à New York, où il achève une affectation de quatre ans comme ambassadeur et représentant permanent adjoint du Canada auprès de l'ONU, il a réalisé son projet à travers sa carrière.

M. Laurin, 60 ans, affirme que son poste aux côtés de l'ambassadeur Allan Rock, représentant permanent du Canada auprès de l'ONU, est le plus intéressant de la fonction publique. Mais sa vocation de diplomate s'est manifestée presque par hasard. Après avoir fréquenté l'Université du Manitoba et la Osgoode Hall Law School à Toronto, il pratiquait le droit à Vancouver lorsqu'il est tombé sur un avis de recrutement du service diplomatique. « Je ne voulais pas regretter un jour de ne pas avoir eu le courage de réaliser mon rêve, alors j'ai postulé, je me suis présenté à l'examen et, à ma grande surprise, j'ai été accepté. »

Il est entré au ministère des Affaires extérieures en 1980 comme agent d'immigration, puis a travaillé un moment aux affaires féminines à la Direction des droits de l'homme, un moment décisif, parce qu'il y a aiguisé son intérêt pour les droits de la personne et qu'il y a été forcé de réfléchir à des choses qu'il avait jusque-là considérées comme allant de soi. Son intérêt pour les droits de la personne ne l'a plus quitté tout au long de sa carrière et motive encore une grande partie de son action aujourd'hui.

M. Laurin est fier du rôle de chef de file que joue le Canada à l'ONU. « Il y a manifestement des choses pour lesquelles nous sommes bien connus, comme notre expertise dans les domaines du maintien de la paix, des droits des femmes, des enfants et des handicapés, nos contributions au maintien de l'ordre en Haïti et notre rôle dans la genèse de la Cour pénale internationale, rappelle-t-il. Nous sommes aussi connus pour servir de pont d'une façon générale entre les Américains et les pays en développement. Nous comprenons les uns et les autres et pouvons les rapprocher. »

La définition de normes en matière de droits de la personne, qui est un rôle clé de l'ONU, est un processus laborieux mais efficace. « On commence par des résolutions qui reconnaissent des droits aux gens; les pays contractent des obligations, ils s'habituent à l'idée et, au fil des ans, ces effets s'accumulent, jusqu'au jour où quelqu'un déclare qu'il est temps d'adopter un traité légalement contraignant, explique-t-il. Et voilà qu'on entreprend de négocier ce traité, qui aura un effet concret sur la vie des gens dans le monde entier. »

M. Laurin a apprécié toutes ses affectations, mais aucune autant que son poste à la mission auprès de l'ONU, où les dossiers sont aussi passionnants que variés. Au cours d'une journée de travail normale, récemment, il a assisté à une réunion sur le transfert à l'Ukraine des responsabilités du Canada en matière de maintien de la paix sur le plateau du Golan, et à une autre rencontre sur la réforme de l'ONU, organisée par le gouvernement mexicain.

Il trouve la vie à New York « toujours excitante », et sa femme Maureen Girvan et lui apprécient particulièrement le vaste choix de manifestations culturelles : « New York est une ville exceptionnelle offrant une qualité de vie incomparable. »

Travaillant dans l'une des organisations internationales les plus influentes, M. Laurin se sent à l'aise. Il attribue à ses racines francophones des Prairies la mentalité cosmopolite qui l'a toujours bien servi.

« St. Boniface et Winnipeg étaient très diversifiées au point de vue ethnique. On côtoyait des gens de langues et de coutumes différentes et on réalisait que le monde n'est pas très homogène, raconte-t-il. Cette diversité incite les gens à s'ouvrir et à vaincre la peur et l'hostilité. »

Des paroles simples, mais qui caractérisent bien le travail accompli par M. Laurin à l'ONU.

L'EMPREINTE CANADIENNE

Louis Hamann est le correspondant en chef des réseaux anglais et français de la Société Radio-Canada à l'Organisation des Nations Unies (ONU), à New York. Originaire de Montréal, M. Hamann a occupé un certain nombre de postes à la télévision et à la radio. Correspondant aux Nations Unies depuis cinq ans, il est au cœur de l'actualité diplomatique : de la guerre en Iraq à l'enquête sur le programme « pétrole contre nourriture » de l'ONU, en passant par la campagne actuelle en faveur de la réforme des institutions onusiennes.

Je me souviens m'être dit ceci : « Tout cela a quelque chose de typiquement canadien. »

C'était peu avant minuit, à la fin du mois de mars, au terme de plus de six semaines de négociations : les 15 membres du Conseil de sécurité avaient finalement approuvé une résolution déférant à la Cour pénale internationale (CPI) les auteurs présumés de crimes de guerre au Darfour.

Cela avait de quoi surprendre, puisque quelques heures seulement avant la mise aux voix de la résolution, Washington menaçait encore d'exercer son droit de veto.

On devinait là, en filigrane, l'action du Canada et des principaux responsables canadiens : l'« empreinte canadienne », comme se plaît à le dire Paul Heinbecker, ancien ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies.

Dans une suite d'événements « dont seule l'ONU a le secret », les ambassadeurs siégeant au Conseil de sécurité avaient rompu les pourparlers plus tôt dans la soirée pour assister à une réception, dans un restaurant de grillades du centre de Manhattan. À leur retour au siège de l'ONU, pour la mise aux voix de la résolution, il était près de minuit et, par conséquent, trop tard pour que les médias braquent les projecteurs sur cet événement historique, qui venait à peine d'avoir lieu. « C'est dommage », m'avait alors confié après le scrutin un diplomate conscient du rôle des médias. « C'est dommage, parce que c'est un événement extrêmement important, avait-il poursuivi. »

Important, en effet, si l'on considère que ces trois dernières années seulement, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont perdu la vie au Darfour et que plus de 2 millions d'autres ont été contraintes à quitter leur foyer, dans un conflit qui n'est pas sans rappeler le Rwanda, au milieu des années 1990.

Il y a un an, j'ai assisté à une cérémonie, organisée ici à New York, pour commémorer le 10e anniversaire du génocide rwandais. Elle était présidée par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, et le ministre rwandais des Affaires étrangères, Charles Murigande, ainsi que par deux Canadiens : le ministre des Affaires étrangères d'alors, Bill Graham, et le général à la retraite Roméo Dallaire, qui en connaît un bout sur les génocides.

À cette occasion, M. Dallaire a rappelé, avec conviction, l'importance de ne jamais oublier la tragédie rwandaise et a fait valoir que la *responsabilité de protéger* était le meilleur moyen d'empêcher qu'un épisode aussi honteux de notre histoire se reproduise. Nouveau concept diplomatique élaboré à l'instigation d'Ottawa, la *responsabilité de protéger* fixe les principes servant à déterminer si la communauté internationale doit agir, et à quel moment le faire, lorsqu'un pays n'a ni la capacité ni la volonté de protéger ses propres citoyens. Si vous parlez à un diplomate canadien, celui-ci évoquera fort probablement ce concept en cours de conversation. En outre, M. Annan a demandé au gouvernement des pays membres d'adhérer à ce concept dans le cadre du projet de la réforme de l'ONU.

photo : Donald Emmert, Agence France-Presse

Le journaliste canadien Louis Hamann au siège de l'ONU : Il est difficile de passer sous silence le rôle du Canada dans les efforts déployés pour que justice soit faite au Darfour.

À l'heure où le monde prend de plus en plus conscience de l'étendue des exactions perpétrées dans l'Ouest du Soudan, c'est encore une fois un Canadien, en l'occurrence la haute commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Louise Arbour, qui, avec le Conseil de sécurité, a demandé que les auteurs présumés de crimes graves au Darfour soient traduits devant la CPI. Alors que je me rendais avec elle jusqu'à un studio, pour réaliser une entrevue, je lui ai demandé si cela était bien réaliste, étant donné la forte opposition de Washington. « Cela n'a rien à voir avec les États-Unis », a-t-elle répondu. « C'est de la population du Darfour dont il s'agit. »

Lorsque j'ai assisté au vote sur la résolution, tard dans la nuit, je n'ai pu m'empêcher de penser à l'« empreinte » canadienne dont avait si souvent parlé l'ambassadeur Heinbecker. En effet, il est difficile de passer sous silence le rôle du Canada dans les efforts déployés pour que justice soit faite au Darfour.

Enfin, lorsque les auteurs présumés de crimes dans le conflit au Darfour seront finalement traduits devant la CPI, l'un des juges — vous l'aurez deviné — sera un Canadien : Philippe Kirsh, qui fut longtemps diplomate avant de présider les travaux de l'instance pénale internationale.

photo : avec la permission d'Alliance Atlantis

UNE CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Une culture distincte : Le film canadien *Atanarjuat (Le Coureur rapide)*, première œuvre du cinéaste inuit Zacharias Kunuk, a remporté un succès international et a été le premier film canadien à rafler la Caméra d'or, prix du meilleur premier film décerné au Festival de Cannes.

L'expérience du Canada dans le domaine de la promotion et de la protection de la diversité culturelle informe le débat à ce sujet à l'ONU.

Les multiples cultures canadiennes distinctes sont florissantes, mais, ayant pour voisin le pays dont la culture est la plus influente du monde, les Canadiens savent depuis longtemps concilier deux préoccupations en apparence contradictoires, la promotion de relations commerciales dynamiques et la protection de la diversité culturelle.

Il s'agit d'une perspective unique, qui confère au Canada un rôle majeur dans le projet de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de conclure un accord qui précisera comment les pays peuvent soutenir leurs secteurs artistiques tout en respectant les accords commerciaux internationaux.

Les représentants de 135 pays s'efforcent de mettre au point le texte de la Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, que l'Assemblée générale de l'UNESCO devrait adopter en octobre.

Le Canada est l'un des chefs de file de cette campagne internationale, souligne Garry Neil, directeur général à Toronto du Réseau international pour la diversité culturelle, une organisation sans but lucratif d'artistes et de groupements culturels qui cherchent à combattre ce qu'ils considèrent comme l'effet homogénéisateur de la mondialisation.

« Plutôt que de livrer un combat d'arrière-garde chaque fois qu'un différend commercial surgit, nous nous sommes demandé comment il serait possible de réserver une place à la culture, a indiqué M. Neil. Ce dont nous avions besoin, c'était d'une convention ayant force de loi sur la protection de la diversité culturelle. »

Le Québec est un partenaire particulièrement actif du Canada dans cette entreprise, les organismes artistiques francophones ayant constitué le noyau initial d'un réseau d'institutions culturelles canadiennes qui collabore avec les gouvernements provinciaux et fédéral.

Lise Lachapelle, directrice générale de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec, qui a son siège à Montréal, explique que son groupement ne veut pas que les accords commerciaux priment sur le droit du Canada de privilégier les arts : « Il ne faut pas négocier la culture, fait-elle valoir. »

La position du Canada vise à faire en sorte que la convention de l'UNESCO entretienne un rapport non hiérarchique avec les autres accords internationaux. D'ailleurs, le Canada a toujours affirmé que la culture n'était pas négociable dans le contexte des accords commerciaux.

En définissant la position du Canada aux pourparlers de l'UNESCO, le ministère du Patrimoine canadien, à Ottawa, a reconnu la diversité culturelle comme un important facteur de cohésion culturelle aussi bien que de développement économique.

Le problème vient du fait que les arts ne représentent pas seulement l'expression de l'activité intellectuelle, mais aussi un assortiment toujours plus vaste de produits de consommation. Par exemple, le Canada a exporté pour près de 3 milliards de dollars de produits culturels en 2002, ce qui représente une augmentation de 50 p. 100 par rapport à 1996. La culture est donc une industrie de première importance.

Par ailleurs, la diversité entraîne une présence vigoureuse de produits culturels étrangers au Canada. À une assemblée de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui a eu lieu en novembre dernier à Genève, on a signalé que 95 p. 100 des films long métrage, 85 p. 100 des enregistrements sonores et des émissions de télévision en langue anglaise aux grandes heures d'écoute et 70 p. 100 des livres vendus au Canada proviennent de sources étrangères.

Les Canadiens ont l'habitude d'entendre des plaidoyers passionnés à ce sujet, et les groupements culturels contribuent abondamment au débat. Mais on entend aussi des arguments rationnels, que comprennent la plupart des pays, y compris les États-Unis. « Je crois que tous les pays du monde ont des règles à ce sujet », estime Doug Bennett, de Mississauga, éditeur de la revue *Masthead*, consacrée à l'industrie du périodique.

C'est donc bientôt que seront fixées les règles qui s'appliqueront à tous. Il y a tout lieu d'espérer que la convention de l'UNESCO sera signée à l'automne, mais ses répercussions sur les autres organisations, l'OMC notamment, sont difficiles à prévoir. Il est probable cependant qu'elle servira d'instrument normatif, étayant l'action que mènent des pays comme le Canada pour protéger et promouvoir leur diversité culturelle.

Pour de plus amples informations au sujet de la Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, visiter www.unesco.org/culture.

VIVRE UNE EXISTENCE MULTILATÉRALE

photo : avec la permission d'Amy Bartlett

Grâce à un stage aux Nations Unies, Amy Bartlett du Nouveau-Brunswick, photographiée ici devant le Centre international de Vienne, qui abrite l'Office des Nations Unies à Vienne, aura « une compréhension et une vision d'ensemble de la politique internationale ».

Les jeunes Canadiens saisissent l'occasion d'acquérir une expérience universitaire et professionnelle aux Nations Unies dans l'espoir d'y faire carrière.

Avant même d'avoir décroché son premier emploi à temps plein, Amy Bartlett, 27 ans, est déjà une vieille routière des Nations Unies.

En tant qu'étudiante en droit international à l'Université Queen's en 2000 et 2001, Mme Bartlett a été déléguée à des assemblées modèles de l'ONU, au cours desquelles elle a été confrontée aux questions de l'heure sur le plan mondial. L'an dernier, en tant qu'étudiante en droit de deuxième cycle à l'Université Dalhousie, elle a effectué un stage rémunéré de six mois dans une institution de l'ONU, en Autriche.

« Cela m'a remplie d'énergie », rapporte la Néo-Brunswickoise d'origine au sujet de ses diverses expériences. « Ces activités m'ont permis de me concentrer sur ce que je fais. » Maintenant, elle nourrit un rêve : travailler au siège social des Nations Unies, à New York, dans le domaine de la résolution de conflits.

Elle fait partie de ces jeunes Canadiens, relativement nombreux, qui saisissent toutes les occasions d'acquérir des connaissances universitaires et une expérience de travail relatives aux Nations Unies. Que ce soit en travaillant au sein des organismes des Nations Unies à l'étranger ou en participant à des conférences jeunesse internationales et à des assemblées modèles organisées à l'intention des étudiants des écoles secondaires et des établissements d'enseignement postsecondaire, ces jeunes Canadiens jettent les bases de leur future carrière en menant une existence multilatérale.

Mme Bartlett, par exemple, a passé six mois à l'Agence internationale de l'énergie atomique, à Vienne, dans le cadre d'un stage organisé par l'entremise de l'Association canadienne pour les Nations Unies (ACNU) et du programme Jeunes professionnels à l'international (JPI) d'Affaires étrangères Canada. Lors de son séjour à l'Agence, elle a côtoyé des décideurs et des diplomates de carrière lors de séances de haut niveau portant sur des points chauds de la politique mondiale tels que l'Iraq et la Corée du Sud.

« J'ai été en mesure d'acquérir une compréhension et une vision d'ensemble de la politique internationale et du système international, ainsi que du rôle et de la position du Canada », affirme-t-elle, en ajoutant que cette expérience lui a permis de peaufiner ses compétences en communication, en relations interculturelles et en diplomatie. « J'ai pu ainsi progresser au point de vue professionnel. »

Le fait de permettre à de jeunes Canadiens de se familiariser avec des organisations internationales comme l'ONU correspond en tous points à la stratégie canadienne, qui consiste à promouvoir nos connaissances et nos innovations dans un monde concurrentiel, rapporte l'agent de programme des JPI, Brian Foreman. « Il est difficile de trouver un poste à l'ONU et surtout un poste qui rapporte », précise-t-il au sujet des stages de travail, qui sont rémunérés à hauteur de 12 000 $. « Il s'agit d'une solution clé en main pour les personnes qui veulent travailler sur le plan international. »

Le programme des JPI, soutenu par Affaires étrangères Canada (AEC) et l'Agence canadienne de développement international, s'adresse aux diplômés des collèges et des universités de 18 à 30 ans qui sont désireux d'acquérir l'expérience d'un premier emploi dans un contexte international. Depuis 1997, quelque 240 des 3 500 stagiaires parrainés par AEC ont travaillé à l'ONU et dans ses organismes affiliés dans le cadre de stages organisés par 46 organismes non gouvernementaux, y compris l'ACNU.

Andrea Chow, agente de projet responsable des stages jeunesse à l'ACNU, rapporte que les stages donnent aux jeunes professionnels une occasion d'accomplir un travail valable et de nouer des liens qui pourraient les conduire à des emplois à plein temps. « Les jeunes se trouvent dans une situation sans issue, explique Mme Chow. Ils veulent un emploi pour acquérir de l'expérience, mais les employeurs sont à la recherche de gens qui ont déjà de l'expérience. »

Voilà une formule qu'Alina Pleszewska, une Montréalaise de 26 ans, applique à sa propre carrière. Grâce à ses diplômes en droit et en relations internationales, obtenus dans des universités du Canada et d'Australie, Mme Pleszewska a été choisie en 2004 pour effectuer un stage de six mois au bureau du Haut

photo : avec la permission d'Alina Pleszewska

Expérience de travail à l'étranger : Alina Pleszewska de Montréal (au centre) a travaillé pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à Quito, en Équateur, où elle a contribué à la réinstallation des réfugiés, comme cette famille élargie qui a fui le conflit en Colombie.

Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Quito, en Équateur. Son travail consistait à réinstaller, dans des pays voisins, des réfugiés ayant fui le conflit qui faisait rage en Colombie.

Mme Pleszewska dit que le stage lui a permis d'acquérir une expérience crédible qui l'aide dans sa recherche d'un emploi permanent sur le plan international dans le domaine des droits des enfants. « Le fait de donner aux jeunes professionnels la possibilité d'avoir accès à la collectivité des travailleurs des organismes internationaux et d'apprendre à la connaître, ce qui est parfois difficile sans contacts, équivaut à leur fournir un tremplin pour leur carrière », ajoute-t-elle. À son retour au Canada en 2005, une lettre de recommandation fournie par son patron au Haut Commissariat lui a permis de retourner en Équateur comme bénévole pour cet organisme dans le cadre d'un projet visant à combattre la prostitution infantile, projet grâce auquel elle peut espérer un emploi permanent à l'étranger.

Pour d'autres jeunes, l'expérience des Nations Unies est acquise sans quitter leur région. Cette année, notamment, une étudiante en sciences politiques vancouvéroise, Lisa Fry, a organisé la participation de délégués de son campus de l'Université Simon Fraser à une séance modèle de l'ONU tenue à l'Université de Colombie-Britannique. Cette assemblée qui, comme d'autres qui attirent plus de 5 000 délégués de tout le Canada chaque année, permet à des étudiants de se rassembler au sein d'équipes qui adoptent des résolutions fictives sur les affaires mondiales.

« Il s'agit d'une excellente manière de rencontrer des gens et de comprendre le fonctionnement de l'ONU », explique Mme Fry, qui a 22 ans et qui s'intéresse à d'autres dossiers des Nations Unies, comme celui des mines antipersonnel. « C'est bien plus intéressant que de s'asseoir dans une salle de cours. »

L'un des objectifs du Programme de diplomatie ouverte d'AEC est justement de stimuler l'intérêt des jeunes envers l'ONU, selon le directeur de projet, Graeme Hamilton. « Cela nous permet de former de futurs citoyens du monde. » L'an dernier, le Ministère a envoyé 350 étudiants canadiens à une séance modèle de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est déroulée au siège social de l'organisme, à New York. AEC fournit également un soutien financier à la Simulation internationale canadienne des Nations Unies, un exercice de simulation bilingue réunissant 600 étudiants canadiens de niveau postsecondaire ainsi que 100 autres provenant de l'étranger, qui se tient à Ottawa tous les printemps.

Mme Fry entreprend des études de deuxième cycle cet automne et envisage éventuellement une carrière à l'ONU. « On entend beaucoup de critiques contre l'ONU, mais cet organisme recèle également beaucoup de potentiel, affirme-t-elle. C'est pour cela que les jeunes ont envie de s'y investir. »

photo : avec la permission de Lisa Fry

Plus captivant qu'un cours : Lisa Fry, étudiante en sciences politiques de Vancouver, a participé à des simulations de l'Assemblée générale et s'est intéressée à d'autres questions à l'ordre du jour des Nations Unies, comme les mines terrestres.

Pour en savoir plus sur le programme Jeunes professionnels à l'international d'Affaires étrangères Canada, veuillez visiter la page www.international.gc.ca/ypi-jpi. Le site de l'Association canadienne pour les Nations Unies se trouve à l'adresse www.unac.org.

Les spécialistes font la lumière sur l'ONU

Le Canada est actuellement le pays hôte d'un réseau hors du commun qui regroupe des universitaires dont le centre d'intérêt est les Nations Unies.

L'Academic Council on the United Nations System (ACUNS ou Conseil universitaire sur le système des Nations Unies) rassemble des universitaires spécialisés en droit international et en diplomatie ainsi que des fonctionnaires de l'ONU en exercice afin de faire la lumière sur cet organe international et ses organismes affiliés et non de se livrer à des débats enflammés à son sujet.

« Les gens s'intéressent à l'ONU, qu'ils détestent cette organisation ou qu'ils croient l'aimer », déclare Alistair Edgar, directeur général du Conseil et professeur de relations internationales à l'Université Wilfrid Laurier de Waterloo, siège actuel du Conseil. « Vous obtiendrez de nous des analyses critiques sérieuses et bien informées. »

Créé en 1987 au Dartmouth College, une université américaine de l'Ivy League située au New Hampshire, ce conseil indépendant compte 1 000 membres de toutes les régions du monde et déménage son siège tous les cinq ans. De 2003 à 2008, il a son siège au Canada, le premier hors des États-Unis.

Bien qu'il donne des conseils par l'intermédiaire de ses groupes de réflexion, le Conseil privilégie surtout les échanges entre auteurs de recherches savantes et praticiens à l'occasion de séminaires et de conférences et au moyen d'une revue sur la gouvernance mondiale. Il organise également un atelier estival de deux semaines, qui se tient en divers endroits du monde, où la garde montante des jeunes chercheurs pleins d'avenir et des fonctionnaires à l'aube de leur carrière à l'ONU peuvent participer à des discussions intenses.

« Ces activités nous permettent d'analyser des idées en profondeur et d'établir un réseau de personnes qui travaillent sur des thèmes communs à partir de points de vue différents », explique Me Barbara von Tigerstrom, avocate canadienne et chargée d'enseignement à la faculté de droit de l'Université de Canterbury, en Nouvelle-Zélande, qui a récemment participé à un atelier du Conseil à New Delhi. « Ces activités suscitent en outre des interactions d'un genre peu courant et d'une valeur inestimable. »

À l'occasion de la conférence annuelle du Conseil de 2005, des centaines d'universitaires de haut niveau et de fonctionnaires de l'ONU se rencontrent à Ottawa à la mi-juin pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Déclaration du millénaire, qui a été signée en 2000 par les États membres des Nations Unies dans le but d'éliminer la pauvreté extrême d'ici 2015.

Selon M. Edgar, le moment est propice à une réflexion entre universitaires et praticiens sur ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et ce qui devrait être fait pour que tout fonctionne mieux d'ici 2015. » Le fruit de cette réflexion, estime-t-il, permettra à l'ONU d'être à la hauteur de ses idéaux d'origine.

Visitez le site Web de l'Academic Council on the United Nations System à www.acuns.wlu.ca.

LES DIVIDENDES DE LA PAIX

Grâce à la formation spécialisée en maintien de la paix, les Casques bleus canadiens s'illustrent au Canada et à l'étranger.

photo : Centre de formation pour le soutien de la paix

Au cours des 50 dernières années, par l'application de compétences et de stratégies acquises lors d'opérations de plus en plus complexes à des points chauds de la planète, les Canadiens se sont taillés une réputation mondiale dans le domaine du maintien de la paix.

Or, le Canada fait maintenant profiter les autres pays de son savoir-faire en la matière. C'est ainsi qu'en début d'année des officiers du Centre de formation pour le soutien de la paix (CFSP), à Kingston, en Ontario, ont séjourné pendant trois semaines au Mali, afin de donner une formation pratique à des élèves de 11 pays d'Afrique, appelés à devenir des observateurs militaires des Nations Unies.

« Le savoir-faire canadien dans ce domaine est très apprécié », souligne la majore Lindsay Reinelt, qui commande l'unité de formation du CFSP chargée du programme malien, qui englobait aussi bien la collecte de renseignements auprès des populations locales que la conduite d'enquêtes sur les violations des droits de la personne. « Nous voulons que les soldats de maintien de la paix puissent s'acquitter de leur tâche de façon plus sécuritaire et efficace dans des situations exigeantes et à haut risque. »

Offerte sous l'égide de l'École de maintien de la paix de Koulikouro et avec le concours financier du Programme de la sécurité humaine d'Affaires étrangères Canada (AEC), du Programme d'instruction militaire des Forces canadiennes ainsi que des gouvernements de la France et du Mali, la formation s'inspirait d'un cours du CFSP destiné entre autres à des militaires canadiens appelés à travailler dans des régions dangereuses.

Voici ce qu'en dit la directrice adjointe à la Direction de la sécurité régionale et du maintien de la paix à AEC, Wendy Gilmour : « Grâce à ces programmes, les pays renforcent leur capacité à mener des opérations de paix. En cas de conflit violent, des missions de paix efficaces sont essentielles pour soulager les souffrances humaines, ajoute-t-elle. Le Canada se réjouit de pouvoir collaborer avec l'école militaire de Koulikouro et d'autres pays du G8, conformément à son objectif d'aider au renforcement des capacités de maintien de la paix, notamment en Afrique. »

Norman Hillmer, professeur d'histoire et d'affaires internationales à l'Université Carleton, qui s'est penché sur la place des Casques bleus dans « l'imaginaire national », affirme pour sa part que le maintien de la paix supposait, à ses débuts, le déploiement de soldats aguerris au combat, chargés de faire respecter des règlements de paix négociés. Dans l'après-guerre froide, la formation est adaptée à l'évolution des missions de paix, aussi bien du point de vue de leur portée que de leur nature, poursuit-il. « Le maintien de la paix est désormais une réalité complexe. Les définitions données aux opérations de paix, comme leur nombre, se sont multipliées, de sorte que l'on parle maintenant d'intervention et de renforcement des capacités nationales, et que leur portée dépasse largement le champ de compétence des Nations Unies, conclut-il. »

Des instructeurs du Centre Pearson pour le maintien de la paix, qui a son siège au Canada, ont apporté une contribution aux programmes de cours du nouveau Centre international Kofi Annan de formation aux opérations de maintien de la paix, à Accra, au Ghana, notamment dans des domaines opérationnels, tels que le désarmement et la démobilisation. Selon la majore Reinelt, le CFSP, d'abord voué à l'instruction tactique, à son ouverture en 1995, fournit du matériel didactique à plus de 30 centres de formation en maintien de la paix dans le monde entier.

Le programme de formation des observateurs militaires au Mali était le premier du genre. Pendant 15 jours, 23 officiers ont pu participer à des séminaires et à des exercices sur le terrain, et cela, en français et en anglais, et dans des domaines comme la sensibilisation aux mines, les premiers soins et les négociations en cas de prise d'otages. Lors de simulations, les futurs observateurs militaires — qui ne seront pas armés — ont appris à réagir face aux victimes de champs de mines et à des enfants soldats lourdement armés, en faction à des barrages routiers. Ils ont également été exposés à des embuscades et à des voleurs, « toutes des situations susceptibles de se présenter dans la réalité, de préciser la majore Reinelt ».

Pour le commandant de l'école de Koulikouro, le lieutenant-colonel Bakary Kanouté, « il est très utile de connaître les méthodes utilisées par les Canadiens ». À la fin de la formation, les participants sont retournés dans leur pays avec des exemplaires du matériel didactique, qu'ils distribueront à leurs collègues, dans leur pays et leurs régions.

Le CFSP entend réaliser un plus grand nombre de programmes de ce genre à l'étranger. Pour l'instant, un exercice de formation devrait se tenir bientôt en Afrique du Sud.

Pour une action stratégique : De futurs soldats de la paix se familiarisent avec des techniques concrètes par la simulation de « situations réelles », comme la nécessité de prodiguer les premiers soins à un soldat blessé par une mine.

FIERTÉ ET INFLUENCE : NOTRE RÔLE DANS LE MONDE

Le gouvernement du Canada a déposé au Parlement, le 19 avril, l'*Énoncé de politique internationale* (EPI), premier exposé général publié depuis dix ans sur le rôle du Canada dans le monde. Ayant pour sous-titre *Fierté et influence : notre rôle dans le monde,* l'Énoncé présente une vision d'un Canada actif sur la scène internationale, solidement ancré en Amérique du Nord et équipé pour promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada dans un monde en mutation rapide et de moins en moins prévisible.

La politique internationale à la croisée des chemins

Le monde est plus petit et plus peuplé que jamais. Si les États souverains restent les éléments constitutifs de la société internationale, ils partagent maintenant la scène avec une multitude d'autres acteurs. La mondialisation relie les gens et les lieux de nouvelles façons jadis inconcevables et estompe les contours des économies nationales. Ce faisant, elle engendre une prospérité sans précédent, mais beaucoup sont laissés pour compte, et des menaces inattendues surgissent. Les Canadiens comprennent maintenant que des événements qui se produisent dans des lieux éloignés peuvent avoir des conséquences directes et parfois très graves chez eux.

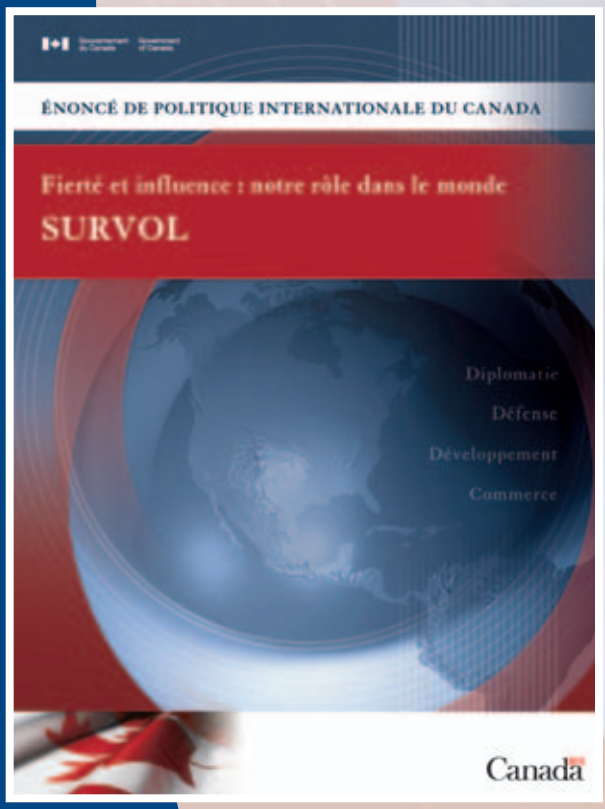

Doté d'une économie riche et ouverte, d'une population active qualifiée et polyvalente, le Canada est bien placé pour tirer profit de cette transformation mondiale. Mais il peut faire plus qu'en profiter : il peut aussi y contribuer. Une série de développements positifs, au pays et à l'étranger, se conjuguent pour présenter au Canada une occasion sans précédent d'exercer une influence dans le monde.

Une occasion historique

L'EPI saisit l'occasion historique qu'ont les Canadiens et les Canadiennes aujourd'hui de repenser leur rôle international pour lui imprimer une nouvelle impulsion. Il n'est possible de profiter de cette occasion qu'à la faveur d'une compréhension aiguë des intérêts nationaux fondamentaux du Canada et de réinvestissements stratégiques dans ses programmes militaires, diplomatiques, commerciaux et de développement. Les dernières années ont vu baisser le soin accordé par le Canada à ses instruments internationaux, et un réinvestissement s'impose pour maintenir son influence dans un monde plus compétitif. Par des politiques plus ciblées, plus intégrées et financées de manière plus stratégique, le Canada pourra faire honneur à ses réalisations historiques dans les affaires internationales et contribuer à l'avènement d'une plus grande sécurité et d'une plus grande prospérité au XXIe siècle. Le succès de cette stratégie dépendra de la volonté et de la capacité du Canada de nouer de nouveaux partenariats avec d'autres États et avec des acteurs non étatiques.

L'EPI pose les principes et les priorités qui vont guider la prochaine génération de Canadiens et de Canadiennes dans leur action internationale à partir de deux prémisses fondamentales : premièrement, il ne peut y avoir de rôle plus grand, d'obligation plus importante pour un gouvernement que la protection et la sécurité de ses citoyens; deuxièmement, à moins que les États n'agissent collectivement, en reconnaissant leur vulnérabilité commune, les riches continueront de s'enrichir et les pauvres de s'appauvrir, et tout le monde y perdra au point de vue de la sécurité.

La stratégie qui ressort de l'Énoncé reflète ce qu'est le Canada : une démocratie libérale florissante, investie d'une destinée régionale et de responsabilités internationales. Elle est par ailleurs bien adaptée aux grands changements du contexte mondial : nouvelles menaces plus meurtrières à la sécurité, nouvelle répartition de la puissance, défis aux institutions internationales existantes et transformation de l'économie mondiale.

Une nouvelle approche

L'Énoncé comprend un aperçu général et quatre documents consacrés à la diplomatie, au développement, à la défense et aux stratégies de commerce international. Il expose comment le Canada va poursuivre cinq objectifs prioritaires : revitaliser son partenariat nord-américain, bâtir un monde plus sûr, accroître la prospérité, promouvoir le respect des droits de la personne et

Lire la suite en page 18.

La nouvelle diplomatie

Pour que le Canada redevienne un acteur apprécié et important sur la scène mondiale, les priorités suivantes ont été définies :

- Le recours à de nouveaux outils pour renforcer la sécurité des Canadiens et remplir les responsabilités du Canada envers les pays en crise, notamment la mise sur pied d'un organisme civil d'intervention rapide en cas de crise humanitaire, capable de rétablir la stabilité : la Force opérationnelle de stabilisation et de reconstruction (START);
- La définition d'une nouvelle stratégie nord-américaine pour mieux promouvoir les intérêts du Canada, tisser des réseaux continentaux et positionner le continent dans le contexte international;
- La valorisation d'un multilatéralisme axé sur les résultats par rapport aux nouveaux enjeux internationaux, notamment par le soutien de la réforme de l'ONU, y compris la création d'un conseil des droits de l'homme et d'une commission de la consolidation de la paix, et par l'adoption du principe de la *responsabilité de protéger*;
- La constitution de nouveaux réseaux d'influence grâce à des stratégies pangouvernementales visant à développer et à approfondir les relations du Canada avec les puissances mondiales émergentes, telles que la Chine, l'Inde et le Brésil;
- Le renouvellement du ministère des Affaires étrangères : reconstitution de sa présence sur le terrain de manière à le rendre plus agile et à mieux l'équiper pour faire face aux nouveaux défis et à la modernisation des services consulaires et de la délivrance des passeports pour offrir le meilleur service possible aux Canadiens à l'étranger.

Le défi du développement

Les stratégies visant à augmenter l'efficacité du programme de coopération pour le développement sont les suivantes :

- Le déblocage d'une somme de 2,9 milliards de dollars pour doubler l'aide internationale du Canada d'ici 2010 par rapport au niveau de 2001-2002 et l'injection d'un montant supplémentaire de 500 millions de dollars pour 2005 et 2006;
- Le doublement de l'aide à l'Afrique d'ici 2008-2009 par rapport au niveau de 2003-2004;
- La définition de cinq secteurs privilégiés pour l'Agence canadienne de développement international : bonne gouvernance, santé, éducation de base, développement du secteur privé et environnement durable;
- La concentration des deux tiers au moins de l'aide bilatérale en faveur de 25 partenaires de développement d'ici 2010.

La défense dans un monde imprévisible

Les mesures prévues pour faire face à un assortiment complexe de problèmes de sécurité sont les suivantes :

- La collaboration avec nos partenaires nord-américains et étrangers pour éliminer les menaces émergentes, combattre le terrorisme et réagir efficacement à la situation des États en déroute et des États fragiles;
- La création du « Commandement canadien », c'est-à-dire d'un quartier général de commandement opérationnel unifié;
- Le financement, à hauteur de 13 milliards de dollars sur cinq ans, de la transformation et de l'expansion des forces.

Commerce international

Les stratégies privilégiées pour relever les défis d'un marché en mutation rapide sont les suivantes :

- L'intensification des relations économiques avec les partenaires nord-américains, européens et japonais confirmés et la formation de partenariats avec les nouvelles puissances économiques, telles que la Chine, l'Inde et le Brésil;
- La prestation aux entreprises canadiennes de services qui leur permettent d'affronter la concurrence et de prospérer dans l'économie mondiale : mise en place des cadres de partenariat scientifique et technologique, développement des liaisons aériennes, harmonisation des règlements et négociation d'accords de promotion et de protection de l'investissement étranger;
- Le déblocage de 20 millions de dollars sur cinq ans pour la coopération scientifique et technologique.

instaurer un nouveau multilatéralisme. Tout cela nécessitera plusieurs mesures :

- **Une approche intégrée des relations internationales :** L'Énoncé expose un plan d'action pangouvernemental et pancanadien face aux défis internationaux que le pays doit relever aujourd'hui.
- **Un réinvestissement dans le rôle du Canada dans le monde :** Des sommes appréciables d'argent frais ont été débloquées pour développer les instruments internationaux du Canada, ce qui permettra au gouvernement de mettre l'EPI en application. Environ 17 milliards de dollars seront employés sur cinq ans pour exercer des responsabilités internationales et mettre le Canada en valeur sur la scène internationale. Des fonds seront directement consacrés à des mesures propres à renforcer la défense nationale, à doubler l'aide internationale, à améliorer l'efficacité et la souplesse de la présence diplomatique du Canada à l'étranger et à développer et resserrer ses relations économiques internationales.
- **La reconnaissance du nouveau paysage géopolitique :** Tout en reconnaissant la prééminence des États-Unis et l'importance de l'Amérique du Nord pour la politique internationale du Canada, l'EPI constate que le Canada doit développer et approfondir ses relations avec une nouvelle catégorie d'acteurs mondiaux.
- **La reconnaissance du fait que les enjeux auxquels le Canada fait face sont de plus en plus complexes et interreliés, de sorte que la distinction s'estompe entre les réalités « intérieures » et « internationales » :** L'EPI met en relief les liens entre sécurité, développement, commerce et environnement et conclut que le Canada doit réagir par une action globale.

Prochaines étapes

Affaires étrangères Canada a entrepris de se transformer radicalement, afin de pouvoir pratiquer une diplomatie plus évoluée, plus agile et plus ouverte. Dans les années à venir, il va donc prendre les mesures suivantes :

- Instaurer de nouveaux programmes pour que ses activités, comme le recours à la Force opérationnelle de stabilisation et de reconstruction (START), aient un effet réel sur la vie des civils qui souffrent dans les sociétés en déroute et les sociétés fragiles;
- Diriger la mise en œuvre de stratégies pangouvernementales visant les divers pays et régions du monde, à commencer par l'Amérique du Nord, les puissances émergentes et les États fragiles;
- Militer pour la modernisation de l'architecture multilatérale, afin que celle-ci soit mieux à même de régler les problèmes émergents ou durables, notamment en ce qui concerne le développement durable et la santé;
- Renforcer la représentation du Canada à l'étranger conformément aux priorités définies pour les différents pays et régions;
- Intégrer la diplomatie ouverte à toutes ses activités, pour dialoguer plus intensément avec les Canadiens et pour communiquer avec les publics étrangers;
- Explorer, face aux défis de la politique internationale, des approches innovatrices comme la création d'un forum nord-américain, d'un conseil de la démocratie, d'un G20 (L20) des grands dirigeants et d'un réseau d'éclaireurs;
- Moderniser les services consulaires et la délivrance des passeports pour offrir le meilleur service possible aux Canadiens à l'étranger.

Le gouvernement se hâte de mettre en œuvre l'*Énoncé de politique internationale*. Le Parlement en examine actuellement le texte, et ses recommandations seront examinées dans le cadre de l'examen permanent de l'EPI que le gouvernement s'est engagé à réaliser et qui donnera lieu à un rapport annuel sur sa mise en œuvre.

Le texte intégral de l'*Énoncé de politique internationale* est accessible en direct à www.international.gc.ca. Pour en commander un exemplaire imprimé, adresser un courriel au Service des renseignements, à enqserv@international.gc.ca, ou téléphoner au (613) 944-4000 ou au 1 800 267-8376 (sans frais).

Cinq grandes priorités inspirent l'action internationale du Canada :

1. La revitalisation du partenariat nord-américain du Canada par le renforcement de la sécurité et la promotion de la prospérité.
2. L'édification d'un monde plus sûr par la lutte contre le terrorisme, la stabilisation des États en déroute et des États fragiles et la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.
3. L'accroissement de la prospérité par le renforcement de la compétitivité du Canada, l'intensification de ses relations commerciales et la prestation d'aides bien ciblées aux entreprises canadiennes.
4. La promotion du respect des droits de la personne et le soutien d'un développement réel par le transfert de l'expertise canadienne pour la réforme de la gouvernance mondiale et le renforcement des capacités locales.
5. La mise en œuvre d'un nouveau multilatéralisme et d'une diplomatie souple face à l'évolution de la situation internationale.

NOUVELLE AMBASSADE, NOUVEAU MESSAGE

Le Canada a ouvert en Allemagne une nouvelle ambassade qui marque la réunification et la relance de ce pays et met en valeur ce que la culture et la technologie canadiennes ont de mieux.

Située au cœur de la ville, non loin de la porte de Brandebourg et du Reichstag et littéralement à cheval sur la ligne qui séparait naguère Berlin-Est de Berlin-Ouest, la nouvelle mission — la première du Canada à Berlin — a été inaugurée le 29 avril par la gouverneure générale Adrienne Clarkson. Sur le thème *« Kanada: Die neue Botschaft »* (« Nouvelle ambassade, nouveau message »), la mission allie des éléments architecturaux, artistiques, environnementaux et technologiques qui soulignent le resserrement des liens politiques, commerciaux et culturels entre les deux pays.

Des centaines de piétons devraient emprunter tous les jours le passage du Nord-Ouest de l'édifice pour aller de la grande avenue Ebertstrasse à la place octogonale Leipziger, que séparait autrefois le mur de Berlin. Au plafond de ce passage intérieur est suspendu un canoë en bronze de 6,4 mètres réalisé par le sculpteur canadien John McEwen, sur lequel est gravée la carte des grandes voies navigables du Canada.

Dans son discours d'inauguration, M^me^ Clarkson a rappelé que, dans une de ses chansons, l'auteur-compositeur canadien Stan Rogers décrit le passage du Nord-Ouest comme une ligne d'espoir à travers des terres sauvages et reculées. M^me^ Clarkson a déclaré aux dignitaires allemands réunis pour l'occasion que, tout comme Stan Rogers « reconnaissait ce que la recherche du passage du Nord-Ouest avait représenté pour notre histoire et notre identité de Canadiens […], que cet édifice bâti sur cette terre si riche et si remplie d'espoir soit un lieu de passage de vous à nous et de nous à vous ».

Le ministre des Affaires étrangères allemand Joschka Fischer, invité d'honneur de l'inauguration, a déclaré que l'ambassade contribuera au caractère du nouveau centre de Berlin, tandis que le cinéaste allemand Wim Wenders a expliqué que l'édifice, comme le Canada, « est ouvert sur l'extérieur et l'intérieur; il représente ce beau pays ».

L'édifice est baigné de lumière naturelle, ce qui donne une impression d'ouverture, affirme l'architecte Bruce Kuwabara, de Kuwabara Payne McKenna Blumberg (Toronto), principal concepteur du consortium de trois cabinets d'architectes canadiens qui ont dessiné l'ambassade. « La transparence représente l'universalité du Canada, ajoute-t-il. Notre société est une des sociétés les plus multiculturelles du monde. »

Les matériaux utilisés dans la conception représentent la diversité géographique et régionale du Canada. L'extérieur est revêtu de pierre calcaire Tyndall du Manitoba, tandis que l'intérieur est en marbre Eramosa de l'Ontario, en sapin de Douglas de Colombie-Britannique ainsi qu'en granit noir et en érable du Québec. Les matériaux rafraîchissent naturellement l'édifice quand la température monte, explique Paul Dubois, ambassadeur du Canada en Allemagne, concept qui « pourrait aussi se révéler efficace en diplomatie ».

L'art canadien est présent partout. Cinq artistes canadiens ont créé des œuvres inspirées des paysages canadiens, qui sont intégrées dans la structure et la conception mêmes de l'édifice. C'est la première fois qu'un appel public pour une commande d'œuvres a eu lieu pour une ambassade du Canada. « À l'heure de la mondialisation, la compréhension entre les cultures devient plus importante que jamais, commente M. Dubois. L'expression artistique revêt une importance capitale, tant pour la cohésion sociale d'une nation que pour la possibilité donnée aux citoyens de définir leurs propres valeurs. »

L'édifice, fruit d'un partenariat public et privé, abrite aussi des boutiques et des appartements au rez-de-chaussée et aux étages supérieurs non occupés par la chancellerie. Nouvelle construction et usages divers sont ainsi unis dans un lieu historique.

Un programme intéressant de manifestations publiques touchant la culture, la politique, le commerce et les relations universitaires est prévu pour les prochains mois dans les salles de conférence et dans l'auditorium de l'ambassade.

Les visiteurs prennent vite conscience de la présence de la technologie dans les espaces publics. Des écrans plasma

photo : Cplc Paz Quillé, Rideau Hall

▲ L'ambassadeur Paul Dubois et sa femme Mechthild Dubois-Utters, la gouverneure générale Adrienne Clarkson et son excellence John Ralston Saul visitent l'extérieur de l'ambassade, où une affiche annonce le « nouveau message » du Canada.

photo : Cplc Paz Quillé, Rideau Hall

▲ Emplacement historique : Un pan qui subsiste du mur de Berlin, couvert de graffiti, se dresse devant l'ambassade sur la Leipziger Platz.

▼ Le maire de Berlin, Klaus Wowereit, inaugure le passage du Nord-Ouest, surmonté d'un canoë en bronze sur lequel est gravée la carte des grandes voies navigables du Canada.

photo : AEC

Canada — Regard sur le monde
Affaires étrangères Canada
125, promenade Sussex, BCS C-2
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

CANADA POSTES
POST CANADA
Postage paid / Port payé
Publications Mail / Poste-publications
40064047

Aidez-nous à tenir nos dossiers à jour. Si vous déménagez, recevez plus d'un exemplaire de *Canada — Regard sur le monde* ou souhaitez annuler votre abonnement, faites les corrections voulues en lettres moulées sur votre étiquette d'adresse et retournez-la-nous.

Vous pouvez nous communiquer les changements par télécopieur au (613) 992-5791, par courriel à **canada-magazine@international.gc.ca** ou par la poste à *Canada — Regard sur le monde*, Affaires étrangères Canada, 125, promenade Sussex, BCS C-2, Ottawa (Ontario) K1A 0G2.

Bureau de poste : Prière de retourner cet envoi à l'adresse ci-dessus s'il ne peut pas être livré.

Ambassade à Berlin

suite de la page 19

diffusant des courts-métrages de jeunes réalisateurs canadiens jalonnent le passage du Nord-Ouest et donnent un aperçu du Canada. La salle Timber, salle de conférence aux 20 pans de murs revêtus de sapin de Douglas et surmontée d'un puits de lumière circulaire, est équipée de systèmes d'information et de communication de pointe. Dans le centre multimédia du rez-de-chaussée, les visiteurs découvrent le Canada grâce à des infoterminaux interactifs, à des « tableaux interactifs » et à des postes d'écoute.

Les mesures environnementales imposées par les directives de planification de Berlin et destinées à minimiser les coûts énergétiques et la pollution préconisent l'aménagement d'un « toit vert », espace arboré que l'architecte-paysagiste canadienne Cornelia Oberlander a aménagé en reproduisant le dessin du delta du Mackenzie.

Michael Blaschuk, directeur des services professionnels et techniques à Affaires étrangères Canada, s'attend à ce que les visiteurs découvrent que le Canada est bien plus qu'un pays de lacs et de forêts. « L'ambassade véhicule deux messages, précise-t-il. Nous sommes soucieux de l'environnement, mais nous sommes aussi soucieux des gens, nous sommes férus de technologie et nous sommes un pays à la pointe du progrès. »

Pour plus de détails sur la nouvelle ambassade du Canada à Berlin, consultez www.canada.de.

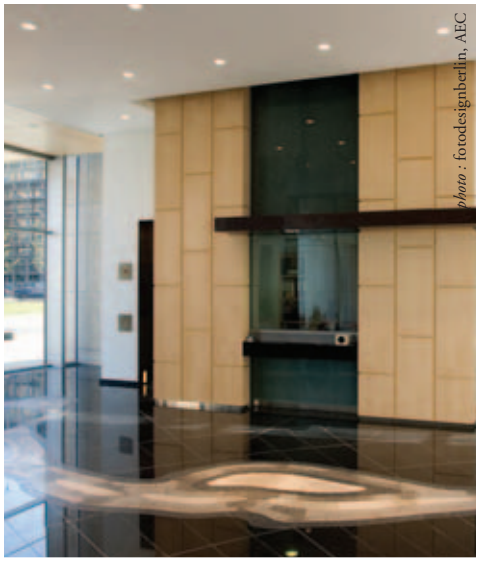

photo : fotodesignberlin, AEC

▲ *River – Rivière – Fluss*, de Barbara Steinman, l'une des œuvres d'art intégrées dans le bâtiment, est un plancher incrusté en granit et quartzite situé dans le grand hall de l'ambassade dont l'aspect évoque une banquise ou encore une carte bathymétrique des profondeurs océaniques.

▼ *Canadian Weather Patterns*, de Barbara Astman, représente des systèmes nuageux inspirés d'images satellites de la Terre et gravés à l'eau-forte dans le mur de verre bombé qui entoure la salle Timber.

photo : fotodesignberlin, AEC

photo : fotodesignberlin, AEC

▲ *The river as thread, the canoe as needle,* de John McEwan, est un canoë en bronze suspendu au-dessus du passage du Nord-Ouest. Les motifs qui y sont gravés représentent les routes suivies par l'explorateur Alexander Mackenzie dans ses traversées du Canada en 1789 et 1793.

▼ *North*, d'Adrian Göllner, est un anneau translucide suspendu juste au-dessous du sommet de la salle Timber, changeant de couleur selon l'éclairement au cours de la journée.

photo : A FRAME/Ben Rahn